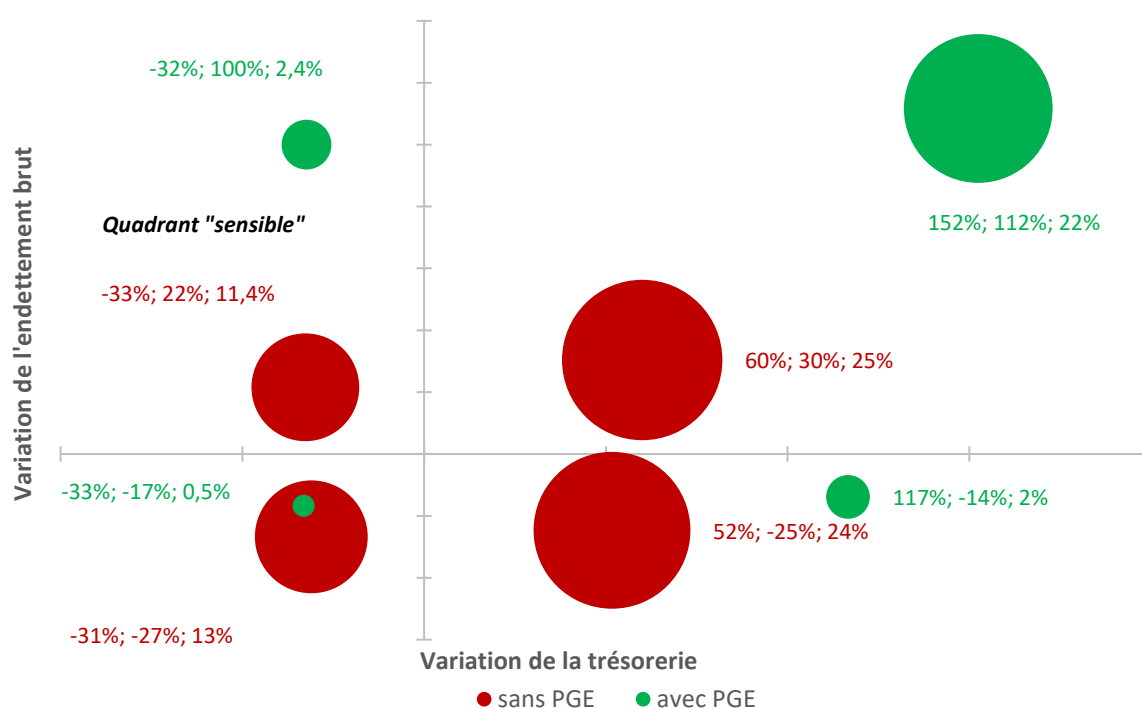


# L'impact différencié de la crise sur la situation financière des entreprises

Par Vanessa DOUCINET, David LY et Ghjuvanni TORRE

Entre fin décembre 2019 et fin mars 2021, la dette brute des entreprises s'est accrue de 224 milliards d'euros, tandis que leur trésorerie a progressé de 215 milliards. Une première analyse des 205 392 bilans reçus par la Banque de France permet de décomposer plus finement ces chiffres globalement rassurants : 6 à 7% du total des entreprises cotées pourraient être confrontées à des difficultés lors de la levée des mesures d'accompagnement.

Graphique 1 : évolution de l'endettement financier brut et de la trésorerie des entreprises étudiées



Légende : variation de la trésorerie ; variation de l'endettement ; % des entreprises

Lecture du quadrant sensible, disque rouge : 11,4% d'entreprises n'ayant pas souscrit de PGE dont l'endettement brut a augmenté de 22% et la trésorerie a diminué de 33%.

*Source : Banque de France – Direction des entreprises*

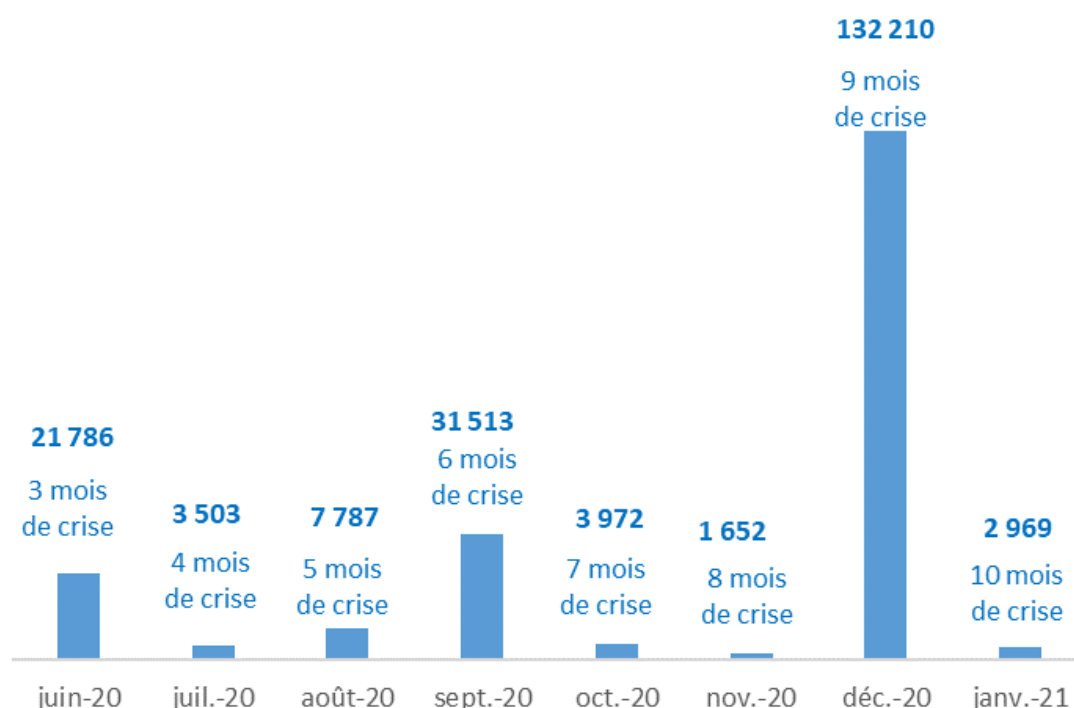
## Les bilans arrêtés après le début de la crise sanitaire retracent son effet sur les entreprises

Dans le cadre de son activité de cotation, la Banque de France collecte chaque année les comptes annuels de plus de 300 000 entreprises non financières, sur la base desquels elle attribue une cote de crédit à plus de 270 000 d'entre elles.

À fin mai 2021, la Banque de France dispose de 205 392 bilans et comptes de résultat arrêtés entre le 30 juin 2020 et début 2021 et pouvant être comparés aux comptes de la même entreprise arrêtés un an auparavant. Les entreprises concernées réalisent dans leur grande majorité plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires, seuil correspondant au périmètre de la cotation Banque de France. L'analyse de ces comptes permet de retracer les effets de la crise sanitaire sur la situation financière d'un panel d'entreprises françaises.

Les résultats ainsi obtenus fournissent des orientations préliminaires et indicatives de l'impact de la crise sanitaire. Ainsi, les comptes des entreprises étudiés n'ont que partiellement subi la crise au cours de l'exercice sous revue, et ce sur des durées variables : de trois mois de crise pour les bilans arrêtés à fin juin 2020 (11% des bilans étudiés) à neuf mois de crise pour les bilans arrêtés à fin décembre 2020 (64%) (graphique 2).

*Graphique 2 : répartition des 205 392 bilans étudiés par date d'arrêté*



*Source : Banque de France – Direction des Entreprises*

Cette première analyse permet toutefois de dégager de grandes tendances, sur un ensemble de comptes dont le chiffre d'affaires équivaut en moyenne à 76% de celui des

entreprises dont les comptes ont été collectés par la Banque de France en 2019. Au total, les entreprises étudiées représentent 9,4 millions de salariés.

## Les entreprises ont en grande majorité préservé leur trésorerie au prix d'une hausse de leur endettement

Entre fin décembre 2019 et fin mars 2021, la dette brute des sociétés non-financières a progressé de 224 milliards d'euros, et leur trésorerie de 215 milliards. Leur dette nette n'a donc augmenté que de 9 milliards d'euros. Pour autant, [ces données globales](#) ne permettent pas de préciser comment sont réparties l'évolution des dettes et de la trésorerie entre les entreprises.

De fait, le recours à l'endettement, facilité par le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) a permis à une majorité d'entreprises de maintenir ou d'améliorer leur trésorerie malgré la baisse de leur chiffre d'affaires : pour 73% des entreprises étudiées, la trésorerie est stable ou en hausse (graphique 1). Le dispositif des PGE y contribue nettement : 27% des entreprises étudiées y ont recours. Ces entreprises sont à la fois proportionnellement plus nombreuses à afficher une trésorerie stable ou en augmentation (plus de 89%) et connaissent une progression de leur trésorerie plus importante que celles qui n'ont pas utilisé ce dispositif.

Les dettes fiscales et sociales reportées ne sont pas incluses dans l'endettement financier ici étudié, bien que pouvant être étalées sur plusieurs années dans le cadre du dispositif exceptionnel de plans de règlement. En effet, outre la difficulté de les isoler avec précision au bilan, leur intégration ne modifierait pas les conclusions. Ainsi, l'endettement financier moyen terme des entreprises étudiées représente en moyenne 6,1 années de capacité d'autofinancement sur la base des bilans impactés par la crise, soit une progression de 6 mois par rapport aux bilans publiés avant la crise ; en ajoutant les dettes fiscales et sociales présentes aux bilans 2019 et 2020, la progression de l'endettement exprimée en nombre de mois de capacité d'autofinancement est identique : + 6 mois.

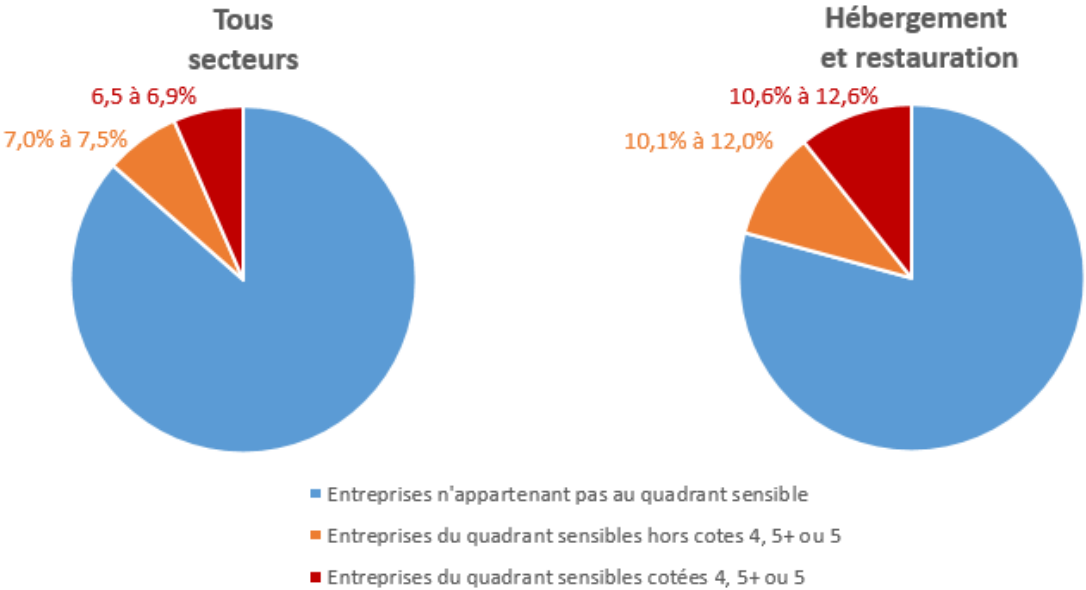
## La cotation pour identifier les entreprises potentiellement fragilisées mais économiquement viables

Malgré cette hausse de la trésorerie pour une majorité d'entreprises, 14% des entreprises étudiées subissent à la fois une hausse de leur endettement et une baisse de leur trésorerie : elles figurent dans le quadrant « sensible », dans la partie supérieure gauche du graphique 1.

Elles doivent donc faire l'objet d'une vigilance particulière, secteur par secteur, même s'il convient de nuancer l'approche : d'une part, il peut y avoir des entreprises devant faire l'objet d'une même vigilance dans les autres quadrants ; d'autre part, il y a aussi des entreprises en bonne santé financière dans ce quadrant. L'utilisation des cotations Banque de France permet d'identifier au sein du quadrant « sensible » les entreprises potentiellement fragilisées mais économiquement viables, qui pourraient connaître des difficultés lors de la levée des mesures d'accompagnement mises en place par l'État.

En écartant les entreprises les mieux cotées avant-crise (de 3++ à 4+), qui disposent d'une situation suffisamment favorable pour faire face au choc, ainsi que les entreprises les plus mal cotées (cotes 6 à P), très fragiles avant même la crise, on peut estimer qu'environ 6 à 7 % des entreprises cotées devront faire l'objet d'un suivi attentif. Cette proportion est plus élevée dans certains secteurs, le plus touché par la crise étant logiquement celui de l'hébergement-restauration où elle atteint 10 à 13% (graphique 3).

*Graphique 3 : part des entreprises devant faire l'objet d'un suivi attentif*



*Source : Banque de France – Direction des entreprises*